

Au Conseil communal de Ballaigues

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Préambule

Le Règlement actuel du Conseil communal de Ballaigues date du 19 juin 2006, il a remplacé le règlement du 2 mai 1983.

L'importante révision du 20 novembre 2012 de la loi sur les communes est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013. Le Service des communes et du logement (SCL) a fait parvenir à toutes les communes un règlement-type mis à jour en tenant compte des dispositions légales de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956.

La présentation du règlement-type met en évidence le même texte avec les passages nouveaux (introduits ou modifiés) et la loi, telle en vigueur jusqu'au 30 juin 2013, avec les passages supprimés ou modifiés.

2. Le nouveau règlement

La Commission nommée par le Conseil et chargée de rédiger le nouveau règlement s'est basée sur le règlement-type proposé, l'a comparé au règlement actuellement en vigueur et l'a adapté avec les modifications nécessaires, ainsi qu'avec l'insertion de nouveaux articles.

Comme le règlement proposé contient toutes les modifications, le présent préavis ne décrit pas chaque article séparément. Si nécessaire et au fur et à mesure de la lecture, toutes précisions utiles seront données oralement par la Commission.

./..

3. Conclusion

La Municipalité demande au Conseil communal :

- d'adopter le règlement du Conseil communal de Ballaigues tel que présenté.

La Municipalité et la Commission restent volontiers à disposition du Conseil pour tous renseignements complémentaires et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

La secrétaire :

Raphaël Darbellay

Sandra Parisot

Annexe : - projet de Règlement du Conseil communal de Ballaigues